



Besoin

d'aide ?

**Programme d'Aide
aux Employés**

Qu'est-ce qu'un programme d'aide aux employés (PAE) ?

C'est un programme qui permet à tout employé (ainsi qu'aux membres de sa famille) de rencontrer confidentiellement, à l'extérieur de son milieu de travail, un conseiller qui pourra l'aider à résoudre ses problèmes personnels ou professionnels. De plus, un service téléphonique d'évaluation, d'information et de référence est également offert.

Pourquoi un PAE ?

Chacun de nous a déjà eu à faire face à des difficultés personnelles ou professionnelles qui nuisent à notre bien-être physique ou psychologique. La plupart du temps, nous les réglons nous-mêmes. Mais dans certains cas, il est difficile d'y voir clair et de trouver la bonne solution. À ce moment-là, l'aide d'un professionnel expérimenté peut s'avérer très utile.

Qui peut profiter du PAE ?

Les services du PAE sont disponibles pour tous les employés de Vidéotron, ainsi que pour leur conjoint et leurs personnes à charge et ce, partout au Québec. Les services sont offerts en français et en anglais.

Qui offre les services du PAE ?

La firme Jacques Lamarre + Associés a le mandat d'offrir les services professionnels du PAE. Les conseillers de Jacques Lamarre + Associés possèdent la compétence et l'expertise pour vous venir en aide.

La firme Jacques Lamarre + Associés offre déjà des services de PAE à la Société des alcools du Québec, à la Ville de Montréal, à Pomerleau Beaubois et à plusieurs autres entreprises.

*Lorsque vous avez des problèmes,
il y a le programme d'aide aux employés !*



JACQUES LAMARRE + ASSOCIÉS

**1 800 361-2433
(514) 257-7393**

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Programme d'Aide aux Employés



JACQUES LAMARRE + ASSOCIÉS

*Besoin d'aide ?
Contactez
le programme
d'aide aux employés*

**1 800 361-2433 • (514) 257-7393
24 heures sur 24, 7 jours sur 7**



La confidentialité est-elle respectée?

OUI, c'est le fondement même du programme. Vous et les membres de votre famille pouvez discuter de problèmes personnels ou professionnels en toute confiance dans un environnement propice à la compréhension et ce, à l'extérieur de votre lieu de travail. **Aucune information relative à un employé ne sera transmise à Vidéotron ni à toute autre personne.**

La prise de rendez-vous et les rencontres se font par le biais de la firme Jacques Lamarre + Associés dans le but d'assurer l'anonymat des employés.

Quels sont les types de problèmes couverts par le PAE?

- Problèmes d'ordre psychologique
- Problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de jeu compulsif
- Problèmes conjugaux
- Problèmes familiaux
- Problèmes légaux
- Problèmes financiers
- Problèmes de nutrition
- Problèmes d'apprentissage scolaire
- Problèmes liés à la santé physique

Programme d'Aide aux Employés



JACQUES LAMARRE + ASSOCIÉS

**Besoin d'aide?
Contactez
le programme
d'aide aux employés**

**1 800 361-2433 • (514) 257-7393
24 heures sur 24, 7 jours sur 7**



Quels sont les services qu'offre le PAE?

Rencontre avec un conseiller du PAE de la firme Jacques Lamarre + Associés dans les 48 heures suivant la demande de l'employé, en dehors des heures de travail. En cas d'urgence, la personne pourra être rencontrée plus tôt.

Aide téléphonique par un conseiller du PAE disponible 24 heures sur 24 et ce, 7 jours sur 7. Les services sont offerts à proximité du lieu de travail ou du domicile.

Suis-je libre d'utiliser les services du PAE?

Entièrement libre. L'utilisation des services du PAE par l'employé se fait sur une base volontaire.

Qui vais-je rencontrer?

La firme Jacques Lamarre + Associés a le mandat d'offrir les services professionnels du PAE. Les conseillers de Jacques Lamarre + Associés proviennent de différentes professions : psychologue, travailleur social, conseiller en orientation, spécialiste en alcoolisme et toxicomanie, avocat, notaire, conseiller financier, diététicienne, orthopédagogue, etc.

Quel est le prix des services du PAE?

Chaque employé peut bénéficier de quelques rencontres par année, tout à fait gratuitement. Si un employé a besoin de services à plus long terme, les conseillers du PAE référeront cet employé à des ressources professionnelles compétentes. Cependant, les frais de ces consultations seront assumés par l'employé. Toutefois, certains frais de consultation peuvent être couverts par des régimes d'assurance privée ou publique.

La forme masculine employée dans le texte est utilisée sans aucune discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Comment puis-je contacter le PAE?

Vous pouvez appeler directement un conseiller du PAE aux numéros de téléphone suivants :

1 800 361-2433

(514) 257-7393

Ligne d'aide

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

1 888 257-3370

(514) 257-6528

Ligne administrative

Du lundi au vendredi : 9 h à 17 h

**Vous pouvez aussi vous brancher sur
votre PAE en cliquant sur « PAE en ligne »
à l'adresse suivante :**

www.jacqueslamarre.com



JACQUES LAMARRE + ASSOCIÉS